

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juillet 2016

TRAVAIL - (N° 3909)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 571

présenté par

M. Tian, M. Hetzel, M. Tardy et M. Aboud

ARTICLE 2

À l'alinéa 271, substituer aux mots :

« tout autre »

le mot :

« un ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le remplacement de la formule « proposer un poste » par la formule « proposer tout autre poste », outre les difficultés que cette nouvelle formule engendrera dans l'organisation de l'entreprise, ne peut qu'ajouter à la complexité de la procédure pour le chef d'entreprise, complexité particulièrement ressentie par les dirigeants de TPE/PME.

Le présent amendement vise donc à revenir à la rédaction figurant initialement dans le projet de loi.